
Anesm : un projet de décret assouplit les évaluations externes jusque mi 2016

Un assouplissement attendu

L'association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) nous informe qu'une commission de l'ANESM dédiée aux évaluations externes, s'est à nouveau réunie ce 23 juin à la demande des associations et fédérations professionnelles (Fnaqpa, Uniopss notamment). Elles alertent sur la date butoir du 2 janvier 2015 pour le renouvellement tacite des autorisations et la remise des évaluations externes.

Sans obtenir le report pur et simple de l'échéance, les fédérations ont accueilli favorablement un projet de décret sur le "renouvellement express".

La DGCS confirme avoir présenté un projet de décret qui maintient les dates prévues, mais assouplit considérablement les conséquences d'un retard pour les structures concernées. Après le 2 janvier 2015, sans évaluations interne/externe, il n'y aura plus de renouvellement tacite de l'autorisation. Le projet de décret explicite la démarche du renouvellement d'autorisation expresse. Elle consistera à produire simplement l'évaluation externe, "d'ici mi 2016" précise l'AD-PA.

Après une phase de concertation, la DGCS prévoit une présentation du décret en septembre pour une mise en oeuvre fin 2014.

L'AD-PA est satisfaite de cette mesure "*qui est un premier pas important dans le cadre des mesures de simplification que l'association appelle fortement de ses vœux en cette période de grandes tensions budgétaires*".

L'association rappelle tout l'intérêt des évaluations interne et externe et conseille aux structures qui n'ont pu procéder à cette disposition de s'engager dans la démarche d'évaluation interne/externe sans tarder, malgré l'assouplissement.

Prudente, la FNAQPA confirme cette satisfaction "*dans la mesure du respect des échanges autour du projet de décret*".

AdV

mis à jour le 30/06/2014